

RECOMMANDATION UIT-R BR.1422

**MÉTHODES D'EXPLOITATION RELATIVES À L'UTILISATION EN TÉLÉVISION
DE PISTES SONORES DE FILMS CODÉES AVEC RÉDUCTION
DU BRUIT ET AMBIOPHONIE MATRICIELLE**

(Question UIT-R 218/10)

(1999)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) qu'un nombre important et de plus en plus grand de films cinématographiques de 35 mm sont produits avec son multicanaux;
- b) qu'un grand nombre de films cinématographiques multivoies sont désignés par les termes Dolby Stereo ou Dolby Stereo SR et que les films Dolby Stereo utilisent une réduction de bruit Dolby A (compression-extension), alors que les films Dolby Stereo SR utilisent une réduction de bruit Dolby SR;
- c) que les systèmes Dolby Stereo et Dolby Stereo SR utilisent les pistes stéréophoniques analogiques photographiques des films de 35 mm;
- d) que les films Dolby Stereo sont compatibles avec les extenseurs des anciens systèmes de réduction de bruit Dolby A;
- e) que les films Dolby Stereo SR sont compatibles avec les systèmes plus récents de réduction de bruit Dolby SR;
- f) que les films utilisant le Dolby Stereo SR ont un niveau de bruit plus faible lors de la reproduction;
- g) que la source audioséréophonique peut exister sous son format magnétique original ou sous la forme d'une piste stéréophonique analogique photographique dans les films de 35 mm;
- h) qu'un grand nombre de radiodiffuseurs diffusent actuellement ou envisagent de diffuser ces films cinématographiques aux téléspectateurs;
- j) qu'un grand nombre de téléspectateurs disposent, dans leur foyer, d'un équipement de reproduction du son multicanaux Dolby;
- k) qu'un nombre plus important de téléspectateurs disposent encore d'un équipement de reproduction monophonique et stéréophonique qui recevra le son multicanaux;
- l) que les nouvelles transmissions sonores multicanaux doivent être compatibles avec l'équipement monophonique et stéréophonique actuel;
- m) que la production de son multicanaux exige l'application de procédures technologiques correctes avant la transmission;
- n) que la Recommandation UIT-R BR.1287 donne des orientations générales sur l'utilisation de pistes sonores de films multicanaux en radiodiffusion;
- o) que la Recommandation technique R59-1999 de l'Union Européenne de Radio-Télévision (UER) donne des orientations générales sur l'utilisation des pistes sonores de films multicanaux en radiodiffusion,

recommande

- 1 que l'on utilise, chaque fois que possible, une bande mère stéréo ou une bande sonore magnétique pour la reproduction du son. Si l'on ne possède qu'une copie avec piste sonore optique, il faut nettoyer cette copie avant tout transfert;
- 2 que l'on évite, en principe, de reproduire une piste sonore photographique stéréophonique à partir d'un négatif de film, en raison de la grande distorsion et du niveau de bruit occasionnés. Cette piste doit toujours être convertie en un format positif;
- 3 que l'on reproduise toujours une piste optique stéréophonique à l'aide d'un lecteur optique stéréophonique. Si un seul signal monophonique est nécessaire, il doit être obtenu par mixage du signal stéréophonique bicanal une fois que les deux canaux ont été décodés individuellement avec le système approprié de réduction du bruit;

- 4 que l'équipement utilisé pour la reproduction ou l'extension corresponde au type de réduction de bruit utilisé dans la production du film. Si deux versions d'un film sont disponibles, il est conseillé, en toute circonstance, de choisir la copie présentant le bruit le plus faible;
- 5 que les systèmes plus anciens de reproduction avec réduction du bruit puissent lire des films produits avec des systèmes à faible bruit, l'inverse devant être évité;
- 6 que puisque la réception de la télévision ne permet pas d'obtenir une gamme dynamique aussi élevée que celle du cinéma, s'il est nécessaire de procéder à une correction de la gamme dynamique, celle-ci doit être apportée après extension de la réduction du bruit et appliquée simultanément aux deux canaux codés.
-